## Pourquoi une campagne de prélèvements ?

Dans le cadre de l'évolution de la stratégie de lutte contre les nitrates d'origine agricole, la campagne de prélèvements de reliquats azotés conduite depuis plusieurs années en bassins versants algues vertes sera **élargie cette année à d'autres secteurs en Bretagne**.

Le reliquat début drainage mesure la **quantité d'azote présente dans le sol à l'automne** et susceptible d'être entraînée vers les eaux pendant l'hiver.

Ces analyses permettent de **mieux évaluer les risques de perte d'azote** vers les milieux et d'aider chaque agriculteur à mieux piloter ses pratiques de fertilisation.

Votre **participation est essentielle** à la réussite de la campagne 2026 et à l'amélioration collective de la qualité de l'eau en Bretagne.

## Besoin d'aide

Une équipe est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de la campagne.

Par mail
reliquapp.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Par téléphone
**N° Vert 0801 030 801**



**Crédits photo**
@Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr
©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Prélèvements et analyses des reliquats azotés à l'automne

Campagne 2026



## Pourquoi les résultats sont-ils interprétés ?

Le reliquat d'azote dépend des pratiques agricoles, mais aussi du climat, du sol, des cultures et de la date du prélèvement.

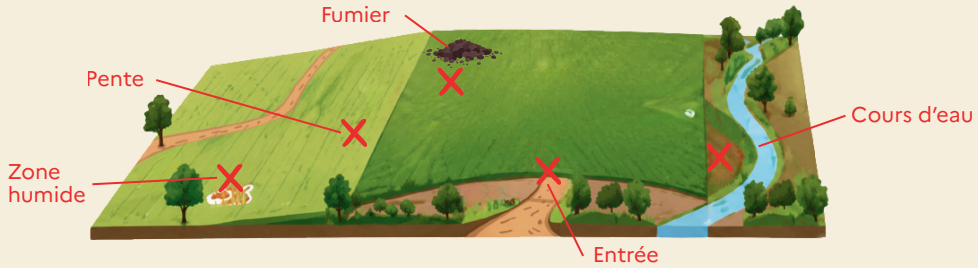
Pour tenir compte de ces facteurs, les résultats sont comparés à ceux de parcelles de référence aux caractéristiques similaires.

Cette interprétation permet à chaque agriculteur de mieux comprendre ses résultats, de situer ses pratiques et d'identifier ses marges de progrès.

## Bien choisir la zone de prélèvement

La zone de prélèvement doit être représentative de la parcelle.

Il faut éviter les zones présentant des caractéristiques particulières : zones humides, bas de pente, dépôts de fumier, entrées de parcelles, chemins ou zones tassées.




## Les étapes de la campagne

### 1 — Je reçois mon courrier d'information

**Mi-août**

Je prends connaissance des parcelles sélectionnées et de mon code unique, qui me permet de faciliter ma déclaration en ligne.

### 2 — Je renseigne les informations sur mes parcelles

**Avant le 15 sept.**

Je complète les informations en ligne, en scannant le QR code indiqué dans le courrier

### 3 — Je suis contacté pour fixer un rendez-vous

**Sept.-Oct.**

Le laboratoire chargé des prélèvements me contacte par téléphone. Nous convenons ensemble d'une date de rendez-vous adaptée aux conditions météorologiques et à la situation de mes parcelles.

### 4 — J'accueille le préleveur

**Oct.-Nov.**

À la date convenue, un préleveur mandaté par le laboratoire se rend sur mon exploitation pour réaliser les prélèvements de terre sur les parcelles sélectionnées.

### 5 — Je reçois mes résultats d'analyse

**3 semaines après le prélèvement**

Je reçois les résultats bruts des analyses réalisées sur mes parcelles.
Ils indiquent la quantité d'azote minéral présente dans le sol.

### 6 — Je consulte mes résultats interprétés

**Mars 2027**

Je consulte l'interprétation de mes résultats, réalisée à partir des informations renseignées sur mes parcelles et des résultats obtenus sur les parcelles de référence.